

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2022**

Date de la convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (22) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU (de 19h27 à 19h45), adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. BIARD, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (11) : M. SIMON, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : M. SIMON a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (de 19h00 à 19h27).

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.064 Décisions prises par Madame la Maire du 26 avril 2022 au 02 juin 2022 – Prise d'acte

Rapporteur : M. Ducamin

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 alinéa 3 ;
- Vu la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020 portant délégations à Madame La Maire ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- Considérant, conformément à l'article L.2122-23 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, l'obligation pour Madame la Maire de rendre compte lors de chaque Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 dudit code.

Lors de ses séances du 25 mai 2020 puis du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire les compétences prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 2122-23 alinéa 3 de ce même code, Madame la Maire doit rendre compte des décisions qu'elle a prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période du 26 avril 2022 au 02 juin 2022, ci-après présentées par attribution.

- **Mise à disposition**

Décision n°2022.015 du 26 avril 2022 : Mise à disposition d'une parcelle à usage de pâturage – Parc Centre-Villé.

- **Fonds de concours**

Décision n°2022.016 du 28 avril 2022 : Demande d'un fonds de concours à Rennes Métropole pour le financement de la reconstruction du groupe scolaire Eugène Pottier.

- **Attributions de marchés publics**

Décision n°2022.017 du 10 mai 2022 : Marché subséquent n°6 « volet 4 suivi urbanistique et architectural des opérations d'aménagement, conseil en architecture, en urbanisme, en aménagement urbain et paysager » à l'accord-cadre n°13-30. Attribution du marché comme suit :

Intitulé	Entreprise	Montant
MARCHE SUBSEQUENT N°6 « VOLET 4 SUIVI URBANISTIQUE ET ARCHITECTURAL DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT, CONSEIL EN ARCHITECTURE, EN URBANISME, EN AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER »	Agence UapS 2 rue d'Hauteville 75010 PARIS	Sans montant minimum annuel avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT

Décision n°2022.022 du 25 mai 2022 : Accord-cadre de fourniture, mise en service et maintenance d'une solution RFID pour la médiathèque Lucien Herr à Saint-Jacques de la Lande. Attribution du marché comme suit :

Intitulé	Entreprise	Montant
FOURNITURE, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION RFID POUR LA MEDIATHEQUE LUCIEN HERR A SAINT-JACQUES DE LA LANDE	Bibliotheca France 5 boulevard des Bouvets 92000 Nanterre	Sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 100 000 € HT pour toute la durée du marché

Décision n°2022.027 du 2 juin 2022 : Marché Saint-Jacques-en-Fête 2022 accueil de manèges anciens. Attribution du marché comme suit :

Intitulé	Entreprise	Montant
SAINT-JACQUES-EN-FETE 2022 ACCUEIL DE MANEGES ANCIENS	R DE FETE 9 rue du Pré du Bois 35000 RENNES	Partie forfaitaire 28 856,00 € HT Abandon de recettes pour la vente de tickets Maximum : 23 000 tickets

- **Convention de fauchage de prairies**

Décision n°2022.018 du 9 mai 2022 : Convention de fauchage de prairies – convention passée avec M. Bertrand ROBERT, agriculteur demeurant au lieu-dit La Haute Bouvrais à St-Jacques de la Lande.

Décision n°2022.019 du 9 mai 2022 : Convention de fauchage de prairies – convention passée avec M. Gilles SIMONNEAUX, agriculteur demeurant au lieu-dit Les Petits Chapelais à Chavagne.

- **Contrat de prêt à usage**

Décision n°2022.020 du 18 mai 2022 : Contrat de prêt à usage d'un local sis rue du Manoir avec l'association Saint-Jacques Cyclotourisme.

Décision n°2022.021 du 18 mai 2022 : Contrat de prêt à usage au profit de l'association La Clé du Champ. Local de stockage sur parcelle AI n°95 – lieu-dit la Basse Teillais.

- **Demande de subvention**

Décision n°2022.023 du 23 mai 2022 : Demande de subvention pour le financement du programme de réussite éducative – année 2022.

- **Concessions d'usage temporaire**

Décision n°2022.024 du 23 mai 2022 : Concession d'usage temporaire au profit de Mme Malkhassyan. Maison individuelle 22 rue Frédéric Benoist.

Décision n°2022.026 du 30 mai 2022 : Concession d'occupation temporaire au profit de l'association Au 300. Maison individuelle 10 rue Frédéric Benoist.

- **Convention de mise à disposition**

Décision n°2022.025 du 23 mai 2022 : Convention de mise à disposition au profit de M. Romain Dahirel. Local à usage de stockage rue du Manoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par Madame la Maire, en vertu de la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020, pour la période du 26 avril 2022 au 02 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 11 juillet 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Loïc RAVAUDET
Secrétaire de séance

L'adjoint en charge des finances et de l'achat public
Loïc Ravaudet

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE' and '1840' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 12/7/22
Publié sur le site de la Ville le : 12/7/22
Par le service affaires générales

